

## **Assemblée communale du 27 janvier 2016 à 20h.00, à la salle communale (à l'abri PC), à Crésuz**

Présidence : M. Bütikofer, Syndic

Présents : 46 (dont notre caissière qui n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la Commune, un journaliste et un observateur)

M. le Syndic salue l'Assemblée et souhaite à chacun la bienvenue à cette assemblée communale des budgets 2016.

M. le Syndic passe à la nomination des scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes, en précisant que Mme Christiane Vial, notre caissière, n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la Commune. De plus, nous saluons la présence de M. Christophe Dutoit, journaliste à la Gruyère, ainsi qu'un observateur habitant de Crésuz, M. D'Alcantara, qui n'est pas citoyen actif. Ces deux personnes n'ont pas le droit de vote.

- pour les 3 premiers rangs et la table du Conseil : M. Michel Ducrest : 21 (+ Mme Vial)
  - pour les 2 derniers rangs : M. Gilles Roy : 22
- (ces chiffres comprennent les arrivées en cours d'assemblée)*

M. le Syndic relève que deux personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée, dont M. Yves-André Sottas, Président de la Commission financière. Ses collègues de la Commission financière se chargeront de nous faire part de leurs rapports.

M. le Syndic informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, c'est-à-dire par publication dans la Feuille officielle No 2 du 15 janvier 2016, par affichage au pilier public, par convocation individuelle à chaque citoyen (accompagnée du procès-verbal de la dernière assemblée et d'une explication des objets à traiter durant cette assemblée). Les documents relatifs à cette assemblée étaient également disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir sera enregistrée par la secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De plus, M. le Syndic demande à chaque intervenant de bien vouloir se lever et s'annoncer.

M. le Syndic :

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée des budgets 2016.

En raison de la rénovation du bâtiment administratif, la date de cette assemblée a dû être repoussée. De ce fait, nous aurons maintenant une période assez chargée. En effet, nous trouvons, au calendrier :

- le dimanche 28 février : jour de votations :
  - o élection de l'exécutif communal,
  - o 4 objets au niveau fédéral,
- le samedi 2 avril, inauguration du bâtiment de l'administration communale suite à sa rénovation,
- le mercredi 13 avril, l'assemblée communale des comptes 2015, cette assemblée devant être tenue avant la fin de la législature 2011-2016,
- le samedi 16 avril, l'assermentation des nouveaux Conseillers communaux.

Comme vous pouvez le constater, toutes ces dates sont importantes pour notre village et sa population.

Concernant les élections communales, nous reviendrons sur ce point dans les divers de cette assemblée.

Passons maintenant à l'assemblée proprement dite.

(Quatre citoyens ont regagné l'assemblée durant les propos de M. le Syndic.)

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2015  
(il ne sera pas lu étant joint à cette convocation)
2. Budget de fonctionnement 2016, rapport et préavis de la Commission financière
3. Budget d'investissements 2016, rapport et préavis de la Commission financière
  - Achat d'un véhicule tonne-pompe pour le service du feu intercommunal
  - Route des Roches - mise en séparatif du réseau d'égouts, extension du réseau d'eau potable et réfection de la route
  - Rénovation du réservoir de l'Esserté
  - Construction d'ouvrages d'endiguement
  - Etude de réfection de la Route des Petits Monts
  - Etude sur la réaffectation de la zone d'intérêt général et du bâtiment de la Chaumine
4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016
5. Modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées - approbation
6. Convention de l'entente intercommunale relative à la construction du nouveau complexe scolaire de Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens - approbation
7. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) - approbation
8. Divers

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du tractanda de cette assemblée dans la convocation que chacun a reçue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

*Comme personne n'émet de commentaire, le tractanda est approuvé tel que présenté.*

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2015  
(il ne sera pas lu étant joint à cette convocation)**

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du procès-verbal qui était joint à la convocation à cette assemblée. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

*Comme personne n'émet de commentaire, le procès-verbal de l'assemblée des comptes 2014 est approuvé à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'Assemblée et Mme Eggertswyler, secrétaire, pour la rédaction de ce procès-verbal.

**2. Budget de fonctionnement 2016, rapport et préavis de la Commission financière**

RECAPITULATION

Budget du compte de fonctionnement 2016

	Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0. Administration	528'511.00	313'281.50	673'300.00	334'750.00	694'100.00	378'900.00
1. Ordre public	18'719.30	10'639.10	33'900.00	9'500.00	29'350.00	9'500.00
2. Enseignement et formation	409'193.60	32'811.85	462'450.00	37'300.00	506'300.00	36'040.00
3. Culte, culture et loisirs	49'348.25	5'158.35	38'550.00	100.00	57'000.00	3'600.00
4. Santé	152'162.85	96.25	176'130.00	1'000.00	208'400.00	1'500.00
5. Affaires sociales	122'292.30	1'584.60	132'500.00	2'000.00	147'700.00	2'000.00
6. Transports et communications	151'467.95	5'288.60	162'330.00	500.00	164'330.00	500.00
7. Protection et aménag. environ.	285'815.05	262'464.90	323'500.00	263'800.00	330'880.00	264'350.00
8. Economie	45'859.65		69'770.00		69'890.00	
9. Finances et impôts	991'774.78	2'153'303.09	373'950.00	1'928'450.00	506'350.00	2'034'550.00
<b>TOTAUX</b>	<b>2'755'144.73</b>	<b>2'784'628.24</b>	<b>2'446'380.00</b>	<b>2'577'400.00</b>	<b>2'714'300.00</b>	<b>2'730'940.00</b>
Excédents de charges/produits	<b>29'483.51</b>		<b>131'020.00</b>		<b>16'640.00</b>	

RECAPITULATION

Budget du compte d'investissements 2016

	Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0. Administration			480'000.00		300'000.00	
1. Ordre public	2'664.05				105'800.00	23'400.00
2. Enseignement et formation		52'545.00				
6. Transports et communications	94'469.45		121'200.00		526'000.00	
7. Protection et aménag. environ.	168'181.65	780.00	518'100.00		1'057'000.00	3'750.00
8. Economie					10'000.00	
9. Finances et impôts	54'365.00	266'355.15	65'000.00		20'000.00	
<b>TOTAUX</b>	<b>319'680.15</b>	<b>319'680.15</b>	<b>1'184'300.00</b>	<b>-</b>	<b>2'018'800.00</b>	<b>27'150.00</b>
Excédents de charges/produits		<b>-</b>		<b>1'184'300.00</b>		<b>1'991'650.00</b>

Les investissements déjà votés, reportés en 2016 s'élèvent à

665'300.00

Les nouveaux investissements selon détails pages suivantes s'élèvent à

1'326'350.00

1'991'650.00

M. le Syndic : Les chiffres ont été publiés avec la convocation à cette assemblée. Je vais passer la parole M. Jean-Claude Reymond, Conseiller communal responsable des finances, qui va vous apporter quelques informations au sujet de ce budget.

M. Jean-Claude Reymond :

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas relire le tableau qui était joint à la convocation mais uniquement vous donner quelques précisions.

### Résultat du fonctionnement

- **Budget 2016 :**  
Excédent des produits Fr. 16'640.-
- **Budget 2015 :**  
Excédent des produits Fr. 131'020.-
- **Comptes 2014 :**  
Excédent des produits Fr. 29'483.51

Au budget 2015, nous avons un résultat de Fr. 131'020.00 alors que, pour 2016, nous arrivons à un montant de Fr. 16'640.00.

Cependant, si nous regardons les dépenses et les revenus, nous constatons que les deux ont augmenté.

Il faut être conscient que la péréquation financière nous coûtait :

- en 2014 : Fr. ~130'000.00
- en 2015 : Fr. ~230'000.00
- en 2016 : Fr. ~345'000.00

Cela veut dire, qu'en n'ayant encore rien fait mais seulement avec la péréquation financière, nos dépenses augmentent de Fr. ~115'000.00, ceci indépendamment de notre volonté. Cet état de fait explique la diminution de bénéfice de Fr. ~130'000.00 à Fr. ~16'000.00.

De plus, les charges liées augmentent à cause de notre IPF élevé (indice du potentiel fiscal) : au haut de l'échelle par rapport à la Gruyère et à la 4-5<sup>ème</sup> position au niveau du Canton. Malgré notre faible population, nous payons beaucoup.

Mme Christiane Vial :  
Bonsoir Mesdames et Messieurs,

### Charges liées cantonales

En 1'000 fr.	Budget 2016	Budget 2015	Compte 2014
<b>Ecoles-formations :</b> enfantine	26.0	31.7	30.8
primaire	98.1	122.4	121.2
spécialisée	45.3	44.3	42.2
professionnelle	2.0	1.6	1.2
	0.5		
<b>Santé :</b> soins EMS	50.0	47.0	49.1
service dentaire	1.5	1.0	0.1
<b>Social :</b> institutions spécialisées	76.5	72.3	68.8
aide sociale	10.3	9.0	8.9
<b>Subvention aux TPF</b>	13.0	12.8	11.8
<b>Divers (protection civil, centres interventions)</b>	0.7	0.8	1.0
<i>Sous-total</i>	323.6	343.4	335.1
<b>Péréquation financière / ressources</b>	345.0	230.4	133.5
<b>besoins</b>	-4.5	3.4	-2.8
<b>Total</b>	<b>664.1</b>	<b>570.4</b>	<b>465.8</b>
<i>Aug. péréq. res. : par rapport aux comptes 2014</i>	211.5	158 %	
<i>par rapport au budget 2015</i>	114.6	50 %	

Toutes les charges jusqu'à la péréquation (sauf conservatoire et service dentaire) sont calculées par l'Etat au prorata du nombre d'habitants (324 pour le budget 2016, 305 pour le budget 2015).

Diminution des charges EE et EP suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire (Etat-Communes 50-50%, auparavant Etat-Communes 35-65%); par contre légère augmentation pour les autres postes.

Péréquation financière : l'augmentation est conséquente pour la péréquation des ressources qui est basée sur l'IPF. Cet indice 2016 est calculé sur la moyenne des impôts des personnes physiques et morales des années 2011-2012-2013. Il était de 187.75 en 2015 alors que, pour 2016, il est de 220.08. Dans les années à venir, la situation se stabilisera, sauf imprévu.

La péréquation des besoins est financée par le Canton et varie très peu.

A noter les % d'augmentations de la péréquation des ressources (voir les deux dernières lignes du tableau ci-dessus).

## Charges liées - association de communes

En 1'000 fr.	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Service des tutelles	11.0	15.0	5.5
<b>CO (cycle d'orientation) et Ecoles spécialisées de la Gruyère</b>	<b>246.2</b>	<b>170.7</b>	<b>141.4</b>
	13.5	14.5	11.5
	8.1		
<b>Médical : immeuble hôpital Riaz</b>	<b>20.8</b>	<b>17.6</b>	<b>14.7</b>
ambulances Sud	4.1	4.6	3.9
<b>Social (Réseau Santé) : aides et soins à domicile</b>	<b>75.3</b>	<b>59.4</b>	<b>50.1</b>
aides sociales	43.4	36.2	34.3
<b>ARG : fonctionnement et fonds investissements</b>	<b>15.4</b>	<b>13.0</b>	<b>10.7</b>
<b>ATG + PNR</b>	<b>9.1</b>	<b>9.5</b>	<b>8.1</b>
<b>Total</b>	<b>446.9</b>	<b>347.7</b>	<b>286.0</b>
<i>augmentation par rapport aux comptes 2014</i>	<i>160.9</i>	<i>= 56 %</i>	
<i>augmentation par rapport au budget 2015</i>	<i>99.2</i>	<i>= 29 %</i>	

Toutes ces rubriques, sauf le Service des tutelles, l'aide sociale, l'ATG et le PNR, tiennent compte de l'IPF (clé de répartition : 25 % des charges selon population légale, 75 % selon population légale pondérée par l'IPF).

A noter que les charges de fonctionnement des CO augmentent de 3.5 millions (soit 30%), ceci en raison de la nouvelle loi scolaire. L'augmentation pour la Commune de Crésuz est de 44 %.

Le budget de l'aide sociale du district augmente de 1 million, soit 15.6 %, réparti en fonction du nombre d'habitants.

Au final, l'augmentation de Fr.100'000.- est due pour les ¾ à cause du CO.

## Charges liées - 3C

En 1'000 fr.	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Service du feu	12.5	12.8	8.8
PC intercommunale / Orcoc / stand de tir	1.0	1.5	0.8
<b>Ecoles enfantines et primaires</b>	<b>15.9</b>	<b>16.9</b>	<b>8.5</b>
<b>Accueil extra-scolaire</b>	<b>2.6</b>	<b>2.6</b>	<b>1.9</b>
<b>Bibliothèque régionale</b>	<b>1.6</b>	<b>2.5</b>	<b>2.2</b>
<b>Home Vallée de la Jogne</b>	<b>55.0</b>	<b>45.0</b>	<b>33.5</b>
<b>Abonnement général transp.publics</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.1</b>
<b>AECE</b>	<b>36.0</b>	<b>54.0</b>	<b>63.5</b>
<b>Corporation forestière/triage</b>	<b>5.4</b>	<b>1.7</b>	<b>3.0</b>
<b>Sté développement Charney</b>	<b>25.5</b>	<b>30.0</b>	<b>25.5</b>
<b>Total</b>	<b>155.7</b>	<b>167.2</b>	<b>147.8</b>

L'augmentation pour les écoles enfantines et primaires par rapport aux comptes 2014 est due à notre participation aux charges financières (intérêts) des frais engagés pour le nouveau complexe scolaire.

Home Vallée de la Jogne : l'augmentation découle du coût financier des nouveaux investissements (la clé de répartition tient compte de l'IPF).

Nouvelle clé de répartition pour les frais de l'AECE : correction en faveur de la Commune (pas d'IPF).

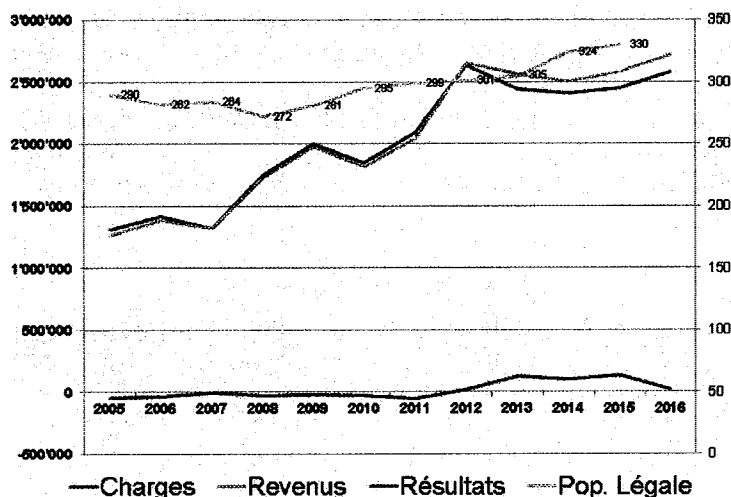
Mme Vial demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

M. Jean-Claude Reymond : Si nous faisons le total des 3 tableaux présentés, nous arrivons à Fr. ~1'200'000.00 de charges par rapport à Fr. ~2'700'000.00 qui figurent au budget 2016. La différence représente des dépenses que nous pouvons influencer et qui concernent la vie du village : les routes, le réseau d'eau, le réseau d'épuration, l'entretien, ...).

Le graphique ci-dessous représente l'évolution budgétaire :

- la courbe verte représente la population et nous pouvons voir qu'elle augmente régulièrement,
- la courbe violette représente les revenus (résultat du budget) et nous constatons qu'elle augmente régulièrement,
- la courbe rouge représente les charges (résultat du budget) et nous remarquons qu'elle augmente régulièrement jusqu'en 2012 et baisse ensuite pour se trouver en dessous de la courbe des revenus,
- la courbe bleue représente le résultat qui était très stable jusqu'en 2011.

Evolution budgétaire



Nous connaissons tous la raison du pic de revenus en 2011. Ce qui est intéressant, c'est de voir la courbe de revenus qui continue à grimper. Il y a certes une augmentation de la population mais également des impôts sur les gains immobiliers (achats et ventes d'immeubles). Cela signifie donc que le parc immobilier se renouvelle dans la Commune et nous constatons que, de plus en plus, des résidences secondaires sont vendues en résidences primaires.

Ces impôts sur les gains immobiliers sont difficiles à budgéter car nous ne savons pas combien de biens seront vendus, respectivement achetés, et à quel prix dans l'année à venir.

Si nous devons tabler uniquement sur le revenu et la fortune de chacun, la courbe des revenus serait plus régulière.

Il ne faut donc pas penser que l'évolution de la courbe des revenus dépend uniquement d'arrivées de bons contribuables mais également de l'immobilier qui nous est favorable actuellement.

Ainsi nous constatons que la marge de revenus reste acceptable et viable pour la Commune et que la baisse de cette marge découle principalement de la péréquation financière.

Normalement, cette péréquation financière sera stable ces prochaines années (Fr. ~345'000.00), sauf imprévus importants.

M. le Syndic : remercie M. Reymond et Mme Vial pour leurs explications et demande s'il y a des questions sur la présentation du budget 2016. Comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Benoît Dessibourg :

*Rapport final des budgets 2016 :*

Au terme de l'examen de ces budgets, nous constatons avec satisfaction que l'Autorité communale continue à appliquer le principe de prudence dans l'élaboration de ce budget et à opérer des choix et mettre les priorités en fonction des moyens à sa disposition.

Suite à l'augmentation de charges liées, principalement due à l'IPF et notre contribution à la péréquation des ressources qui augmente d'environ Fr. 115'000.00 par rapport à 2015, le budget communal dégage un excédent de recettes de Fr. 16'640.00.

Malgré quelques changements d'imputations, ce budget de fonctionnement demeure stable et réaliste en comparaison du budget 2015.

En conclusion, la Commission financière propose à l'Assemblée de Commune d'accepter le budget 2016 tel qu'il vous a été présenté et commenté.

La Commission financière tient encore à remercier le Conseil communal et, tout spécialement, Mme Vial pour leur disponibilité et leur ouverture à nous fournir les explications sur le fonctionnement du ménage communal

*Au nom de la Commission financière : Président : Yves-André Sottas, Secrétaire : Alain Philipona, Membre : Benoît Dessibourg*

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport. Les approbations des différents points des budgets 2016 se feront au point 4. Il passe au point suivant.

### **3. Budget d'investissements 2016, rapport et préavis de la Commission financière**

***Achat d'un véhicule tonne-pompe pour le service du feu intercommunal, subvention de l'ECAB  
14.506.10 et 14.661.00***

#### ***But de la dépense***

Le principal véhicule pour l'extinction du feu de notre corps local a été accidenté. De plus, vu son ancienneté, cela ne vaut plus la peine de le réparer. Suite aux nouvelles exigences Frifire 2015 et une prochaine diminution des corps de sapeurs-pompier, nous n'avons d'autre choix que d'investir dans un camion tonne-pompe. Le coût de ce véhicule est de Fr. 450'000.-. Cet achat est subventionné par l'ECAB à raison de 40 % soit Fr. 270'000.-. La participation de la Commune de Crésuz est de 13 %.

#### ***Plan de financement***

14.506.10	participation de Crésuz à l'achat du véhicule	<b>Fr. 58'500.—</b>
14.661.00	subvention à recevoir de l'ECAB (part communale)	<b>Fr. 23'400.—</b>
	<b>Coût final, financé par la trésorerie</b>	<b>Fr. 35'100.—</b>

### **Montant des charges**

Amortissement	100 %
Intérêts	néant
Coûts de fonctionnement	déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic : Une petite information vous a été transmise avec la convocation à cette assemblée.

Vous avez aussi pu voir dans la presse locale ce qui a déjà été relaté au sujet des Corps de Sapeurs-pompiers. Vous connaissez la situation du CSPi (Corps de Sapeurs-pompiers intercommunal) de la Vallée qui regroupe les trois communes Val-de-Charmey, Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz. Le véhicule utilisé pour les interventions a été accidenté et n'est plus réparable. La solution est de se fournir d'un tonne-pompe qui réponde aux nouvelles normes prévues dans le programme FriFire au niveau du Canton de Fribourg. Ce véhicule sera choisi en fonction de ses qualités, de ses dimensions afin de pouvoir accéder dans toutes les régions de nos villages et de nos montagnes.

Comme vous pouvez le voir, ce véhicule est budgété à Fr. 450'000.00. L'ECAB prend 40% à sa charge. La participation de Crésuz est de Fr. 35'100.00 (clé de répartition en fonction de la somme des bâtiments assurés).

M. le Syndic demande s'il y a des questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas. La parole est donnée à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Alain Philiponna :

*Achat d'un véhicule tonne-pompe pour le service du feu intercommunal, subvention de l'ECAB - 14.506.10 et 14.661.00*

*Montant de Fr. 35'100.00 financé par la trésorerie*

*(Achat Fr. 58'500.00 ./ subvention ECAB Fr. 23'400.00)*

Le principal véhicule pour l'extinction du feu de notre corps local a été accidenté, ce qui nécessite son renouvellement pour l'achat d'un véhicule neuf.

La participation de la Commune de Crésuz se monte à 13% du coût total, déduction faite de la subvention ECAB, soit un montant de Fr. 35'100.00 financé par la trésorerie.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement l'achat de ce véhicule.

*Au nom de la Commission financière : Président : Yves-André Sottas, Secrétaire : Alain Philiponna, Membre : Benoît Dessibourg*

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au point suivant.

### **Route des Roches : mise en séparatif du réseau d'égout, extension du réseau d'eau potable et réfection de la route 62.501.09 – 70.501.15 – 71.501.07**

#### **But de la dépense**

Sur la base de l'étude confiée au bureau SD Ingénierie votée en assemblée communale du 3 décembre 2014, le dossier d'enquête étant établi, les montants connus donnent lieu à cet investissement. Les travaux suivants sont prévus : mise en séparatif du réseau d'eaux usées, extension du réseau d'eau potable et réfection de la route des Roches. Il est également prévu d'installer l'éclairage public sur l'ensemble du tracé. Les prix sont basés sur l'estimation de l'ingénieur. Le total de ces travaux s'élève à **Fr. 1'170'000.--**

#### **Plan de financement**

62.501.09 route communale Fr. 500'000.—



70.501.15	adduction eau potable	Fr.	140'000.—
71.501.07	collecteur eaux usées	Fr.	<u>530'000.—</u>
	Coût total de la réfection	Fr.	1'170'000.—
282.01	Prélèvement réserve « routes »	Fr.	150'000.—
282.03	Prélèvement réserve « canalisations eaux usées »	Fr.	<u>20'000.—</u>
	Solde financé par <b>emprunt</b>	Fr.	<b>1'000'000.—</b>
<b>Montant des charges</b>			
	Intérêts	2 %	Fr. 20'000.—
	Amortissement	4 %	Fr. 40'000.—
	Coûts de fonctionnement	déjà prévus dans le fonctionnement	

M. le Syndic : Dans le cadre de la mise en route du plan communal d'évacuation des eaux (PGEE), nous devons, sur une durée de 20 à 30 ans, réaliser l'ensemble du réseau communal en séparatif (eaux usées - eaux claires). Ces prévisions d'investissements sont basées sur le PGEE et, régulièrement, nous procédons à des investissements pour le renouvellement du réseau d'évacuation des eaux.

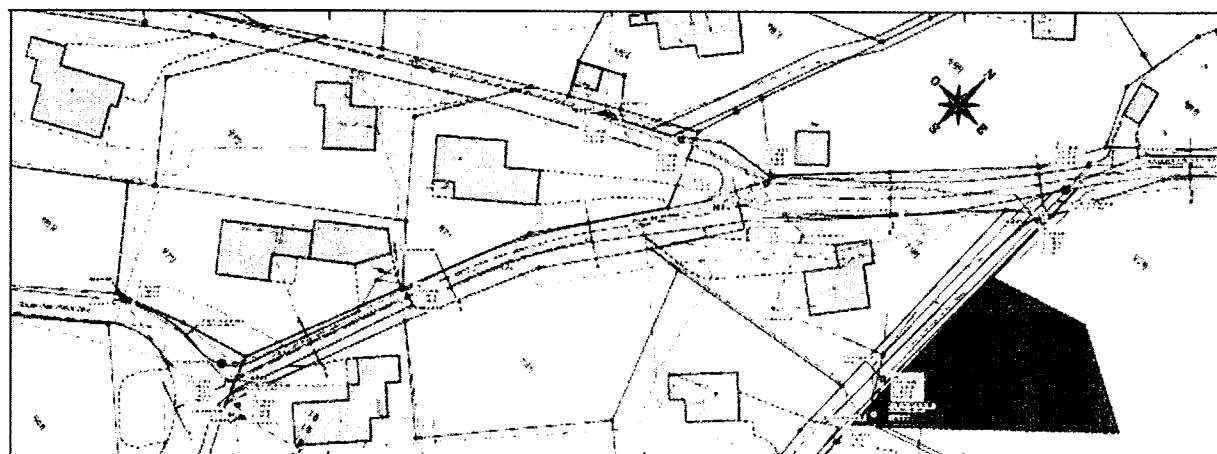
Lors de ces travaux, nous réaliserons aussi l'assainissement du réseau d'eau potable (afin de garantir une meilleure distribution), le revêtement de la route (et le caisson où cela est nécessaire - la route gardera les mêmes tracé et gabarit) et l'éclairage public dans ce secteur de la route des Roches qui est actuellement dépourvu d'éclairage.

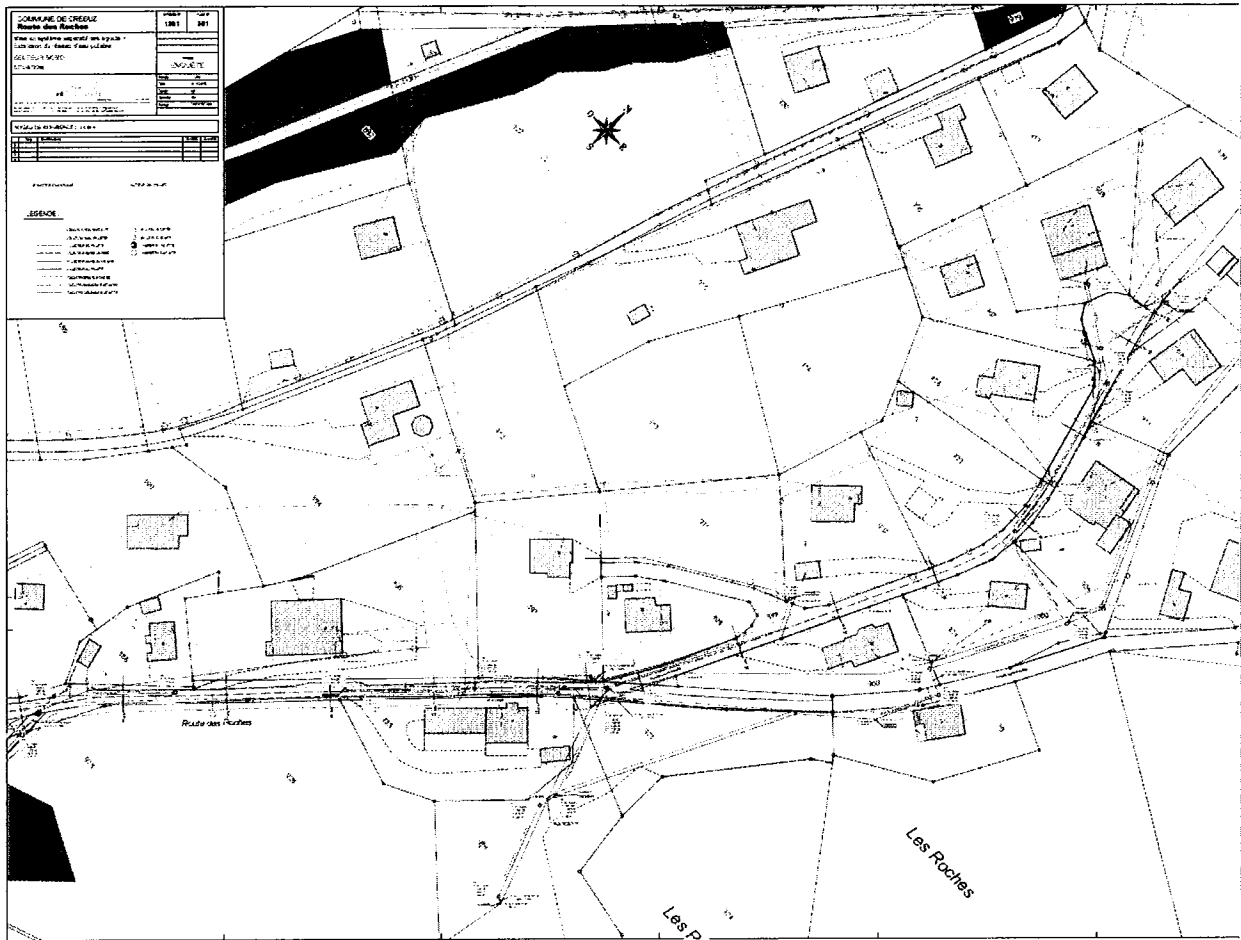
Le montant de Fr. 30'000.00 voté lors de l'assemblée des budgets 2015 servait à couvrir les frais d'étude jusqu'à la mise à l'enquête du dossier. Actuellement, ce dernier est dans les mains des services cantonaux. Dès que le permis de construire sera délivré, les soumissions rentrées et adjudgées, nous pourrons commencer les travaux.

Sur la base de l'étude effective et des chiffres estimés par l'ingénieur, nous arrivons à un montant total de Fr. 1'170'000.00. Ce montant sera réparti dans les différents chapitres de notre comptabilité communale (routes : Fr. 500'000.00, eau potable : Fr. 140'000.00, évacuation des eaux : Fr. 530'000.00).

Le financement est prévu par des prélèvements sur les réserves (routes : Fr. 150'000.00, canalisations EU : Fr. 20'000.00). Le solde sera financé par un emprunt. Le retour des soumissions peut bien évidemment nous apporter quelques surprises mais l'ingénieur a fait une estimation assez large afin d'avoir une marge de sécurité.

Les plans présentés à l'écran et les explications de M. le Syndic permettent de se rendre compte des travaux qui seront réalisés et du secteur touché.





M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Commission financière.

M. Benoît Dessibourg :

*Route des Roches – Mise en séparatif du réseau d'égout, extension du réseau d'eau potable, installation de l'éclairage public et réfection de la route des Roches - 62.501.09 – 70.501.15 – 71.501.07*

*Travaux : Fr. 1'170'000.00 / prélèvement sur réserves : Fr. 170'000.00, solde financé par emprunt : Fr. 1'000'000.00*

Sur la base du résultat de l'étude confiée au bureau SD Ingénierie, le montant total des travaux de réfection de la route des Roches devrait s'élever à Fr. 1'170'000.00.

Les intérêts et l'amortissement du crédit sont prévus dans le budget de fonctionnement pour un montant estimé annuellement à Fr. 60'000.00.

La Commission financière préavise favorablement ces travaux ainsi que le financement par emprunt.

*Au nom de la Commission financière : Président : Yves-André Sottas, Secrétaire : Alain Philipona, Membre : Benoît Dessibourg*

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au point suivant.

## **Rénovation réservoir « Esserté » 70.501.06**

### **But de la dépense**

Dans le cadre de l'application du PIEP (plan d'infrastructures de l'eau potable) certains travaux sont exigés. La mise aux normes du site de l'Esserté comprend la pose de portes étanches pour l'accès aux cuves, la rénovation des conduites, le changement des vannes réserve incendie, l'installation d'un système de déshumidification et de ventilation des locaux. Le montant de cet investissement est basé sur l'étude du bureau d'ingénieur hydraulicien Ribi.

### **Plan de financement**

Coût total, financé par la trésorerie	Fr.	80'000.—
---------------------------------------	-----	----------

### **Montant des charges**

Amortissement	100 %
Intérêts	néant
Coûts de fonctionnement	déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic : Le réservoir de l'Esserté est le réservoir qui se situe le plus haut sur le territoire communal. Il sert à approvisionner la partie supérieure du village afin d'avoir une pression correcte dans tous les bâtiments. Ce réservoir a été construit en 1985 et, aujourd'hui, les normes ont changé. Une nouvelle loi sur l'eau potable et l'établissement d'un PIEP (plan d'infrastructures de l'eau potable) ont des exigences plus élevées. Le réservoir doit être hors d'atteinte et hermétique. A l'époque, il avait été construit avec des portes accessibles par le haut ce qui n'est plus autorisé aujourd'hui. Des renouvellements au niveau de la tuyauterie (inox) sont également exigés et le diamètre devra être revu en fonction d'un nouveau concept d'approvisionnement qui est en cours d'exécution avec la Commune de Val-de-Charmey.

Ces travaux ont été étudiés avec le bureau d'ingénieur hydraulicien Ribi qui s'occupe du dossier « eau » sur la Commune et il représente un montant de Fr. 80'000.00.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. La parole est donnée à la Commission financière.

M. Alain Philipona :

*Rénovation réservoir « Esserté » - 70.501.06*

*Montant Fr. 80'000.00, financé par la trésorerie*

Pour la mise en conformité du réservoir de l'Esserté, le montant de cet investissement basé sur l'étude du bureau d'ingénieur hydraulicien Ribi se monte à Fr. 80'000.00.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget de fonctionnement.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 80'000.00.

*Au nom de la Commission financière : Président : Yves-André Sottas, Secrétaire : Alain Philipona, Membre : Benoît Dessibourg*

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au point suivant.

**Construction d'ouvrages d'endiguement, subventions cantonales**  
**75.501.00 / 75.661.00**

**But de la dépense**

Lors d'une récente vision locale, il a été constaté que le terrain de M. Olivier Niquille glissait gentiment dans le lit du ruisseau de la Maladère. Pour le contenir, le SEN a proposé de mettre en place quelques blocs de pierre.

**Plan de financement**

75.501.00	construction de l'ouvrage	<b>Fr. 25'000.—</b>
75.661.00	subventions cantonales à recevoir	<b><u>Fr. 3'750.—</u></b>
	<b>Coût final, financé par la trésorerie</b>	<b>Fr. 21'250.—</b>

**Montant des charges**

Amortissement	100 %
Intérêts	néant
Coûts de fonctionnement	déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic : Nous devons procéder à des endiguements pour prévenir l'érosion dans le secteur du ruisseau de la Maladère, en dessous du parc aux biches. L'érosion se situe principalement sur la Commune de Crésuz. Le coût de ces travaux s'élève à Fr. 25'000.00, moins les subventions cantonales de Fr. 3'750.00, ce qui représente un montant de Fr. 21'250.00 à la charge de la Commune. Ce montant sera financé par la trésorerie.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. La parole est donnée à la Commission financière.

M. Benoît Dessibourg :

*Construction d'ouvrages d'endiguement, subventions cantonales - 70.501.00/75.661.00*  
*Montant Fr. 21'250.00 financé par la trésorerie (y compris subventions cantonales de Fr. 3'750.00 à recevoir)*

Afin de palier au glissement du terrain constaté lors d'une visite locale, le Service cantonal de l'environnement préconise la mise en place de blocs de pierre.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 21'250.00.

*Au nom de la Commission financière : Président : Yves-André Sottas, Secrétaire : Alain Philipona, Membre : Benoît Dessibourg*

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au point suivant.

**Etude de réfection de la « Route des Petits Monts »**  
**81.501.01**

**But de la dépense**

La route qui mène au chalet des Petits Monts se dégrade d'année en année. Sur proposition du Service des Forêts, une étude est nécessaire afin d'estimer les travaux à réaliser. Comme nous sommes en présence d'une forêt protectrice, nous pourrions probablement compter sur une subvention de la Confédération, soit jusqu'à 60 %.

## **Plan de financement**

Coût du projet, financé par la trésorerie

Fr. 10'000.—

### **Montant des charges**

Amortissement	100 %
Intérêts	néant
Coûts de fonctionnement	déjà prévus dans le fonctionnement

M. Yves Ruffieux :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir constaté l'état de dégradation de la route des Petits Monts et sur les conseils de l'ingénieur forestier, M. Patrick Rossier, nous avons prévu de faire une étude des travaux à réaliser sur cette route. La forêt qui se trouve en dessus de Crésuz est une forêt protectrice et, si nous pouvons effectuer ces travaux, nous toucherons des subventions fédérales à hauteur de 60 %. Ces demandes de subventionnement sont longues et n'aboutissent pas toujours. Cependant, afin de pouvoir faire ces travaux d'ici 2018 voire 2019, il est recommandé de réaliser cette étude maintenant. Si les travaux se réalisent, les coûts de l'étude seront également subventionnés à 60 %.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

M. Didier Baechler : Ces travaux sur la route forestière, ça implique quoi ? On parle bien de la route ?

M. le Syndic : Quand nous parlons de la route des Petits Monts, cela veut dire en amont du village, depuis le réservoir des Planches en direction du chalet des Petits Monts. Cette route forestière est fortement détériorée à certains endroits et elle s'affaisse, ceci surtout à cause des travaux forestiers et des transports de bois. Des travaux sont nécessaires avant que cette route ne soit plus réparable.

Pour l'instant, nous parlons d'une étude afin de constater l'étendue des travaux à réaliser et de pouvoir faire une demande de subventions. L'étude doit être argumentée par un bureau d'ingénieurs. C'est en fait un passage obligé pour pouvoir demander des subventions.

Comme il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée à la Commission financière.

M. Alain Philipona :

*Etude de réfection de la route des Petits Monts - 81.501.01*

*Montant Fr. 10'000.00, financé par la trésorerie*

Sur proposition du Service des forêts, une étude est nécessaire afin d'estimer les travaux à réaliser sur la route forestière qui se dégrade d'année en année.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de cette étude pour un montant de Fr. 10'000.00.

*Au nom de la Commission financière : Président : Yves-André Sottas, Secrétaire : Alain Philipona, Membre : Benoît Dessibourg*

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au point suivant.

**Etude sur la réaffectation de la zone d'intérêt général et du bâtiment de la  
Chaumine - crédit complémentaire  
942.503.10**

**But de la dépense**

Suite à l'étude portée par le groupe de travail « la Chaumine », laquelle a abouti à un sondage relevant des résultats positifs sur l'ensemble des affectations proposées, le Conseil communal est d'avis qu'il est temps aujourd'hui d'avancer dans cette réflexion afin d'arriver à un projet concret.

Dans cet élan, le Conseil communal a décidé de donner un mandat à un architecte qui préparera un projet, en tenant compte des résultats du sondage, et une évaluation des coûts de réalisation. Le but est de présenter le projet lors d'une prochaine assemblée communale et de lui soumettre un crédit d'investissement.

Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil communal demande un crédit complémentaire de Fr. 10'000.- à l'assemblée communale. Comme nous reportons déjà depuis quelques années un crédit de Fr. 10'000.-, le crédit d'étude se montera globalement à Fr. 20'000.-.

**Plan de financement**

<b>Crédit complémentaire demandé</b>	<b>Fr. 10'000.—</b>
Crédit déjà voté le 13.12.2006	Fr. 10'000.—
Coût total du projet, financé par la trésorerie	Fr. 20'000.—

**Montant des charges**

Amortissement	100 %
Intérêts	néant
Coûts de fonctionnement :	néant

M. Nicolas Roschi :

Bonsoir à tous,

Je n'ai pas beaucoup d'informations à vous donner ce soir si ce n'est que, suite au sondage effectué auprès de la population, nous avons reçu des résultats positifs pour trouver un projet sur ce bâtiment de la Chaumine et réaffecter l'ensemble de la zone d'intérêt général.

La participation à ce sondage était très bonne (35%). En moyenne, on calcule 10% de participation.

Depuis ce sondage en automne 2014, rien n'a tellement avancé car le Conseil communal attendait une réponse d'un « investisseur miracle » qui porterait le projet dans lequel nous pourrions intégrer nos affectations. A ce jour, ce n'est pas arrivé.

Aujourd'hui, le Conseil communal demande à l'assemblée un crédit complémentaire de Fr. 10'000.00 (un même montant est reporté d'année en année au budget depuis 2007 déjà) afin de réaliser une étude sur ce bâtiment.

Le Conseil communal a mandaté un jeune architecte pour faire cette étude :

- possibilité de reprendre la structure existante,
- démolir et reconstruire un nouveau bâtiment,
- inclure les affectations proposées dans le sondage, tout en sachant que nous devons faire un trait sur l'idée d'appartements adaptés aux personnes âgées (le bâtiment devrait être grand, avoir beaucoup d'appartements pour rentabiliser le projet, avoir une infrastructure médicale 7j/7).
- projet souhaité :
  - o bâtiment à plusieurs affectations
  - o galerie d'art si possible,

- salle polyvalente (pour les expositions, les activités communales, la gym douce, etc.),
- cafétéria,
- locaux pour les sociétés locales et la petite enfance (grande demande dans la Vallée)
- aménagements extérieurs : verger (au lieu d'un jardin botanique)

Voilà ce qui est prévu dans un premier temps. Il est clair que le projet va évoluer mais nous espérons arriver, dans une prochaine assemblée, avec un projet concret, avec une estimation des coûts afin de demander à l'assemblée un crédit d'investissement qui serait porté essentiellement par la Commune (sauf si nous trouvons un investisseur).

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Claire Quakernack : Pouvons-nous connaître le nom de l'architecte ?

M. Nicolas Roschi : C'est un jeune architecte qui a terminé ses études ces dernières années (d'où le coût peu élevé de l'étude). Il s'agit de M. Thierry Dématraz, de Broc.

Comme il n'y a plus de question, la parole est donnée à la Commission financière.

M. Benoît Dessibourg :

*Etude pour la réaffectation de la zone d'intérêt général et du bâtiment de la Chaumine – crédit complémentaire - 942.503.10*

*Montant de Fr. 10'000.00, financé par la trésorerie*

Suite aux travaux réalisés par le groupe de travail de la Chaumine, le Conseil communal propose de mandater un architecte chargé de préparer un projet et d'en estimer les coûts en tenant compte des résultats du sondage à la population.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière prévoit favorablement la réalisation de cette étude pour un montant de Fr. 10'000.00.

*Au nom de la Commission financière : Président : Yves-André Sottas, Secrétaire : Alain Philipona, Membre : Benoît Dessibourg*

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au point suivant.

#### **4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016**

##### **Budget de fonctionnement 2016**

M. le Syndic demande aux personnes qui acceptent le budget de fonctionnement 2016 tel qu'il a été présenté de s'exprimer par main levée.

*Le budget de fonctionnement 2016 est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au vote du point suivant.

##### **Achat d'un véhicule tonne-pompe pour le service du feu intercommunal**

M. le Syndic demande aux personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 35'100.00 pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le service du feu intercommunal de s'exprimer par main levée.

*L'investissement de Fr. 35'100.00 pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le service du feu intercommunal est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au vote du point suivant.

### **Route des Roches - mise en séparatif du réseau d'égouts, extension du réseau d'eau potable et réfection de la route**

M. le Syndic demande aux personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 1'000'000.00 pour la « route des Roches – mise en séparatif du réseau d'égouts, extension du réseau d'eau potable et réfection de la route » de s'exprimer par main levée.

*L'investissement de Fr. 1'000'000.00 pour la « route des Roches – mise en séparatif du réseau d'égouts, extension du réseau d'eau potable et réfection de la route » est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au vote du point suivant.

### **Rénovation du réservoir de l'Esserté**

M. le Syndic demande aux personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 80'000.00 pour la rénovation du réservoir de l'Esserté de s'exprimer par main levée.

*L'investissement de Fr. 80'000.00 pour la rénovation du réservoir de l'Esserté est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au vote du point suivant.

### **Construction d'ouvrages d'endiguement**

M. le Syndic demande aux personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 21'250.00 pour la construction d'ouvrages d'endiguement de s'exprimer par main levée.

*L'investissement de Fr. 21'250.00 pour la construction d'ouvrages d'endiguement est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au vote du point suivant.

### **Etude de réfection de la « route des Petits Monts »**

M. le Syndic demande aux personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 10'000.00 pour l'étude de la réfection de la « route des Petits Monts » de s'exprimer par main levée.

*L'investissement de Fr. 10'000.00 pour l'étude de la réfection de la « route des Petits Monts » est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au vote du point suivant.

### **Etude sur la réaffectation de la zone d'intérêt général et du bâtiment de la Chaumine**

M. le Syndic demande aux personnes qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 10'000.00 pour l'étude sur la réaffectation de la zone d'intérêt général et du bâtiment de la Chaumine de s'exprimer par main levée.



Le crédit complémentaire de Fr. 10'000.00 pour l'étude sur la réaffectation de la zone d'intérêt général et du bâtiment de la Chaumine est accepté par 42 oui et 1 non.

M. le Syndic remercie l'assemblée d'avoir accepté les budgets de fonctionnement et d'investissements 2016. Au travers de ces approbations, l'assemblée témoigne de sa confiance.

## **5. Modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées - approbation**

**Ajout de l'article suivant :**     **Art. 25 bis** *1* *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*

*Les taxes figurant dans le présent règlement s'entendent hors TVA. En cas d'assujettissement de la commune à la TVA, cette dernière est perçue, pour les prestations imposables, en sus des montants indiqués dans le présent règlement.*

I. Nouvel article selon décision de l'assemblée communale du 27 janvier 2016. (note de bas de page dans le règlement original)

M. le Syndic : Comme vous avez pu le voir dans les annexes à la convocation, la taxe d'épuration des eaux est soumise à la TVA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui fait l'objet d'une modification de notre règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées par le rajout de l'article 25 bis.

Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic : J'ai encore une petite information en rapport à ce règlement. Vous avez encore pu voir aujourd'hui, dans le journal la Liberté, tout un article concernant la taxe sur les micropolluants. Cette taxe a été décidée par la Confédération. Cette dernière a débloqué 1.2 mia de francs pour l'assainissement des eaux. Ce montant sera attribué à un certain nombre de STEP (station d'épuration) en Suisse, c'est-à-dire, celles qui sont le plus concernées par ces effets et celles qui ont les plus gros débits d'eau à traiter.

L'ensemble du territoire suisse est concerné pour financer cette démarche. Cela veut en fait dire que chaque habitant raccordé devra payer Fr. 9.00 par année à la Confédération afin de financer en partie ces investissements.

Pour information, la STEP que nous avons dans la vallée est de petite dimension et n'est pas concernée par cette démarche. Par contre, le financement cité plus haut est à la charge de tout le monde.

Effectivement, la Confédération va facturer ces montants aux STEP et ces dernières vont refacturer ensuite ces sommes aux communes qui sont raccordées.

Pour financer ces montants qui représentent Fr. 9.00/habitant raccordé, nous devons reporter ces coûts sur notre taxe d'épuration.

Selon notre règlement, la taxe de base est de Fr. 0.85 (par m<sup>2</sup> parcelle x l'indice de ruissellement qui est de 0.5 pour la zone village et 0.3 pour la zone résidentielle) et le Conseil communal a la compétence pour l'augmenter jusqu'à Fr. 1.00. Nous allons donc reporter cette différence sur la taxe de base. Nous avons choisi cette manière de faire afin de couvrir toute la surface à bâtir plutôt que de porter cette taxe sur la taxe d'utilisation. Ainsi l'ensemble des constructions de la Commune est touché par cette taxe.

M. Pierre Chatton : Vous disiez que cela représentait Fr. 9.00 par raccordement ?

M. le Syndic : C'est Fr. 9.00 par habitant raccordé. Il y a un calcul qui a été fait par équivalent habitant. C'est un calcul réalisé pour les productions d'eaux usées.

M. Pierre Chatton : Ce qui veut dire que vous allez augmenter la taxe sur les eaux utilisées.

M. le Syndic : Non, ce sera sur la taxe de base (financement des infrastructures). Pour nous, cette taxe n'est pas un élément lié à l'exploitation mais bien au financement des infrastructures.

Mme Anne Liese Perdrisat : Ca concerne uniquement les résidences primaires ou aussi les résidences secondaires.

M. le Syndic : La taxe est calculée en fonction des habitants. En l'incluant dans la taxe de base (qui concerne toute la zone à bâtir), les résidences secondaires financeront aussi l'amélioration des STEP.

Est-ce qu'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. M. le Syndic passe au vote.

M. le Syndic : Les personnes qui acceptent la modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées par l'ajout de l'art. 25 bis veulent bien s'exprimer par main levée.

*La modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées par l'ajout de l'art. 25 bis est acceptée par 42 oui et 1 abstention.*

M. le Syndic remercie l'assemblée.

## **6. Convention de l'entente intercommunale relative à la construction du nouveau complexe scolaire de « Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens - approbation**

M. Georges Eggertswyler :

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous reçu la convention avec la convocation à cette assemblée. Je ne vais donc pas montrer ce que vous avez entre les mains.

Pourquoi avons-nous choisi une entente intercommunale dans le cadre du projet d'école de la vallée de la Jogne plutôt qu'une association de communes ?

L'association de communes est une personne juridique séparée et autonome pour laquelle, lors des assemblées communales, vous n'avez pas votre mot à dire sur les budgets. C'est l'association qui investit. Il y a un comité de direction pour l'association de communes et il y a des délégués de communes qui participent aux assemblées de l'association. C'est le cas, par exemple, pour les cycles d'orientation (CO), le réseau santé social de la Gruyère (RSSG), etc.

L'avantage de l'entente, ce qui a été soutenu par le Conseil communal, est que, comme l'école sera sise à Charmey, c'est la Commune de Val-de-Charmey qui va faire l'investissement.

Cette convention a comme conséquence que, chaque année, le montant figurera au budget communal. Il se peut qu'il y ait, de la part des citoyens, une opposition lors de la présentation des budgets.

Normalement, le Conseil communal a la compétence pour l'approbation de ce type de convention sans la soumettre à l'assemblée communale. La raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter cette convention est en fait une sécurité vis-à-vis des prochains budgets pour garantir le budget et le fonctionnement de ce projet qui est en cours depuis plus de 10 ans maintenant. C'est le moment que nous avançons dans ce projet car l'urgence se fait ressentir.

Les points sur lesquels nous nous sommes battus avec la Commune de Val-de-Charmey sont le terrain à acquérir, la valeur du bâtiment actuel, etc. Val-de-Charmey a finalement baissé ces coûts, ce qui a permis aussi, dans le cadre des communes de Châtel-sur-

Montsalvens et Crésuz (2c), de réduire leurs charges. Etant donné que les 2c ne sont pas propriétaires des bâtiments, le Direction de l'instruction publique de la culture et des sports (DICS) a aussi exigé que les charges d'amortissement prévues sur 33 ans soient réduites de moitié pour les 2c.

Le pourcentage prévu à la charge de la Commune de Crésuz se situe entre 12 et 15%. C'est un taux que l'on retrouve facilement dans les clés de répartitions de la Vallée.

C'est pour ces raisons que le Conseil communal vous demande d'accepter cette convention.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jean-Françoise Suys : Ca démarre quand ?

M. le Syndic : Je fais partie de la Commission de bâtisse. Il y a déjà eu plusieurs réunions. Il s'agit de nommer les ingénieurs spécialisés et d'affiner le projet retenu sur les 3 participants au concours.

Au moment où les éléments seront plus précis, il est prévu de faire une information à la population de la Vallée. Ainsi, chacun pourra être informé de la teneur du projet choisi.

Le but des architectes (1 pour la rénovation, 1 pour les nouvelles constructions : EE + salle liée au centre scolaire et une salle polyvalente financée par la Commune de Val-de-Charmey) est d'affiner leur projet et, ensuite, des montants pourront être donnés et devront être avalisés par la Commune de Val-de-Charmey (dans le courant de l'année 2016). Une fois ces montants approuvés par l'assemblée communale de Val-de-Charmey, le projet pourra démarrer.

Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas, M. le Syndic passe au vote.

M. le Syndic : Les personnes qui acceptent la convention de l'entente intercommunale relative à la construction du nouveau complexe scolaire de « Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens » veulent bien s'exprimer par main levée.

*La convention de l'entente intercommunale relative à la construction du nouveau complexe scolaire de « Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens » est acceptée à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée.

## **7. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) - approbation**

M. Georges Eggertswyler : Vous avez également reçu le règlement avec la convocation à cette assemblée. Est-ce que vous avez des questions en rapport à ce règlement ?

Ce n'est pas le cas. M. le Syndic passe au vote.

M. le Syndic : Les personnes qui acceptent le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) veulent bien s'exprimer par main levée.

*Le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic remercie l'assemblée.

## **8. Divers**

### **Election du Conseil communal**

M. le Syndic : Concernant les élections communales à venir, je suppose que chacun a connaissance de la présence de huit candidats.

Une demande a été faite en bonne et due forme pour que l'élection se fasse selon le système proportionnel. De ce fait, deux listes sont proposées à l'électeur.

Les candidats de la liste 2, liste citoyenne, sont présents ce soir. C'est l'occasion pour eux de se présenter à l'assemblée.

M. Gérard Challande :

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je me présente : Gérard Challande. J'ai 54 ans. Je suis marié, père de deux enfants adultes. J'ai la chance d'être retraité de bonne heure. J'ai travaillé pendant 32 ans à la police cantonale à Genève et c'est avec plaisir que je me mets en liste pour l'élection au Conseil communal.

M. Philippe Baeriswyl :

Bonsoir à tous,

Je me présente : Philippe Baeriswyl. J'ai 53 ans. Je suis marié, père de deux enfants également en dehors de la coquille, 26 et 23 ans. Dans ma profession, j'agis en qualité de chef de projets dans le domaine thermique et ventilation d'une grande société. Comme Gérard, je me mets également à la disposition de la majorité de la population pour assumer une charge communale.

M. Jean-Jacques Tornare :

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je me présente : Jean-Jacques Tornare. J'habite à Crésuz depuis 2013. Je suis divorcé. Je travaille en tant que gestionnaire de transports auprès du Groupe Fenaco depuis près de 20 ans. C'est avec plaisir que je me présente comme candidat à l'élection au Conseil communal.

M. le Syndic remercie ces trois candidats.

M. le Syndic : Concernant la liste numéro 1, liste de l'entente communale, je ne vais pas vous présenter mes collègues du Conseil communal que vous connaissez déjà : M. Jean-Claude Reymond (finances), M. Nicolas Roschi (Vice-Syndic, constructions et aménagement du territoire), M. Yves Ruffieux (forêts, pompiers, déchetterie, routes) et moi-même (Syndic, eau-épuration, tourisme, sports). Par contre, M. Georges Eggertswyler ne se représente pas. Afin de compléter la liste, nous avons une personne que je dois excuser. Il s'agit de Mme Véronique Borcard qui est actuellement en cours de formation dans son activité. Elle n'a malheureusement pas pu être là ce soir. Mme Borcard habite le village de Crésuz depuis environ 17 ans. Elle est l'épouse d'un jeune du village et mère d'un enfant. Elle est bien intégrée dans le village. Elle assume la présidence du ski-club de Châtel-Crésuz depuis plus de 10 ans. Elle fait également partie de la Commission scolaire du Cercle de la Jogne. A l'époque, elle avait même fait partie du corps des sapeurs-pompiers local. Actuellement, elle exerce la profession d'accompagnatrice de moyenne montagne. Précédemment, elle exerçait la profession de formatrice socio-professionnelle à Seedorf.

### **Demande de la liste citoyenne – urne électorale extérieure**

M. le Syndic : Les mandataires de la liste citoyenne ont fait une demande à la Commune afin d'acquérir une urne électorale destinée à être placée à l'extérieur dans le but de recueillir les bulletins de votes anticipés.

Le Conseil communal a décidé de ne pas donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Jusqu'à ce jour et ce dans la grande majorité des communes, la boîte aux lettres fait office de réceptacle pour les votes anticipés. A notre connaissance, cela n'a jamais posé de problèmes.

Afin de clarifier la situation, je vous donne quelques informations sur la procédure concernant les votations :

- La secrétaire communale est seule chargée du bureau électoral. Le Conseil communal n'a pas d'autorité sur elle à ce sujet.
- A travers cette démarche, on peut imaginer que la confiance fait défaut envers la responsable du bureau qui devra collaborer avec le nouveau Conseil. Je tiens à préciser que la secrétaire est également assermentée.
- La procédure actuelle est absolument stricte. Dès l'envoi du matériel de vote, une urne est scellée en présence des scrutateurs désignés dans le cas présent par les mandataires des 2 listes. La pince à plomber est mise dans une enveloppe fermée et signée. Elle est remise à un scrutateur.
- Chaque jour, la boîte aux lettres est vidée et les enveloppes mises dans l'urne scellée après avoir coché le nom du votant sur le registre électoral (réf. REDP art. 14 al. 2 et LEDP art. 18 al. 5).
- Les personnes qui se présentent au bureau peuvent mettre personnellement leur enveloppe dans l'urne après que l'on ait coché le nom sur le registre électoral.
- En dernier lieu, le votant peut aussi venir pendant l'ouverture du bureau électoral où il mettra son bulletin personnellement dans l'urne correspondante.
- Concernant l'urne des votes anticipés, les scrutateurs l'ouvrent ensemble le jour du scrutin après avoir vérifié les plombs. Ils contrôlent les noms cochés avec les enveloppes de l'urne avant de procéder au dépouillement.

Comme vous le constatez, le système est sûr. L'urne extérieure qui contiendrait jusqu'au dernier jour tous les bulletins est vulnérable. L'autre urne est à l'intérieur du bureau, plombée.

En conclusion, le système a fait ses preuves et l'achat d'une urne spéciale ne se justifie pas uniquement pour cette occasion.

M. Philippe Baeriswyl : Notre demande découle du fait que, lors des législatures précédentes, il n'y avait pas d'autre possibilité, ou seulement d'aller ou pas voter, car il n'y avait pas de liste concurrente. Notre demande allait dans un sens pour que tout soit clair, pas du tout de remettre en cause la confiance envers la secrétaire communale.

C'est en fait pour éviter tout problème ultérieur qui pourrait se passer. A ce sujet, j'ai juste une question. Est-ce que l'accès à la boîte aux lettres est uniquement possible par la secrétaire communale ou par d'autres membres actuels du Conseil ou d'autres personnes.

M. le Syndic : Actuellement, seule la secrétaire (ou la caissière) relève le courrier. Si nous prenons la situation d'une urne électorale extérieure, tout le courrier (y compris les votes anticipés envoyés par la poste) apporté par le facteur est mis dans la boîte aux lettres. Nous retrouvons là la même situation. Il y aura des bulletins dans les deux boîtes (boîte aux lettres et urne). Je pense que la sécurité est garantie et que la confiance doit être là.

M. Philippe Baeriswyl : Pour ce qui est de la confiance envers la secrétaire, il n'y a aucun problème.

Mme Françoise Eggertswyler : Si vous avez vraiment un doute, nous pouvons aussi mettre la clé de la boîte aux lettres dans l'armoire blindée (ou le coffre) et je peux conserver la clé. Par contre, il faut bien se dire que chaque vote anticipé est coché sur le registre électoral, document dont je suis la seule, avec ma collègue, à avoir accès. Les Conseillers communaux ne savent pas où il se trouve. Lorsqu'on ouvre l'urne le jour du scrutin, en présence du bureau électoral, tous les bulletins sont pointés une deuxième fois.

Est-ce qu'il y a d'autres avis à ce sujet.

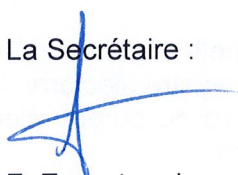
M. le Syndic : Nous allons donc procéder comme d'habitude pour cet objet. Suite aux explications données, je ne vois pas de problème concernant cette procédure.

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Il lève cette assemblée en remerciant chacun de sa participation et de sa confiance. Il termine en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié et en souhaitant à chacun une bonne rentrée dans son foyer.

Applaudissements de l'assemblée.

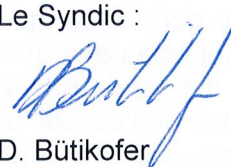
L'assemblée communale est close, il est alors 21h.15.

La Secrétaire :



F. Eggertswyler

Le Syndic :



D. Bütikofer